

COMMUNE DE ROSIERS-D'ÉGLETONS

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE

Enquête publique relative à la délimitation du zonage d'assainissement
prévues à l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Par arrêté municipal en date du 13/10/2026, le maire de la commune de de Rosiers-d 'Egletons a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à la délimitation du zonage d'assainissement.

Un dossier sera déposé en mairie de Rosiers-d'Égletons, pendant 31 jours consécutifs, du 09/11/2026 au 09/12/2026 17h00 inclus, où le public pourra en prendre connaissance aux heures d'ouverture du secrétariat. Les personnes qui le désireront pourront formuler leurs observations, soit en les portant sur le registre ouvert à cet effet, annexé au dossier d'enquête, soit par lettre à faire parvenir avant la clôture de l'enquête à Monsieur CORSIN commissaire enquêteur en mairie de Rosiers-d'Égletons.

En outre, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de Rosiers-d'Égletons le lundi 09/11 de 9h00 à 12h00, le samedi 21/11 de 9h00 à 12h0, le mercredi 09/12 de 14h00 à 17h00.

Les demandes éventuelles de communication des conclusions du commissaire enquêteur devront être adressées à Monsieur Le Maire de la commune de de Rosiers-d'Égletons.

Rosiers d'Égletons, le 13 octobre 2026

Gérard BRETTE, Maire